

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0949**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

Commission permanente du 23 mai 2016**Décision n° CP-2016-0949**

objet : Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Dans le cadre du projet de reconversion de l'Hôtel Dieu, la Métropole de Lyon a en charge la maîtrise d'ouvrage des projets de requalification des espaces publics attenants à ce bâtiment et de création d'une halte fluviale. Le périmètre opérationnel d'environ 11 100 mètres carrés, comprend :

- le secteur du quai Jules Courmont en façade de l'Hôtel Dieu,
- le secteur des rues de la Barre, Bellecordière, Paufique et Rivière, et place de l'Hôpital,
- le secteur en lien avec le Rhône pour la halte fluviale.

Le programme d'aménagement prévoit :

- le réaménagement des rues Bellecordière, Paufique et Rivière ainsi que la place de l'Hôpital avec, pour principal objectif, l'apaisement de la circulation pour redonner une place aux piétons,
- le réaménagement du trottoir rue de la Barre au droit de l'Hôtel Dieu en lien avec la rue Bellecordière,
- la création d'un parvis quai Jules Courmont, au droit de l'Hôtel Dieu. Pour ce faire, les places de stationnement en épi au droit de l'Hôtel Dieu ainsi qu'une des voies de circulation de la contre-allée du quai Jules Courmont seront supprimées,
- la création d'une halte fluviale sur la rive droite du Rhône, dans l'axe du grand dôme Soufflot, et le réaménagement du quai haut pour permettre une déambulation piétonne de l'Hôtel Dieu jusqu'à la halte.

Sur la base de ce programme de création et de requalification d'espaces publics, une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre a été lancée.

Par décision du Bureau n° B-2014-4994 du 3 février 2014, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a autorisé la signature de ce marché qui a été notifié sous le numéro 2014-149 le 7 mars 2014 au groupement d'entreprises Dumetier Design/Cap Vert/Les Eclairagistes Associés/Artelia Ville et Transports, pour un montant total de 609 738,55 € HT, soit 731 686,26 € TTC.

Ce marché comporte une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles :

Tranche	Libellé de la tranche	Montant du marché	
		en € HT	en € TTC
1	tranche ferme : missions de conception (EP + AVP + PRO + ACT) + missions de réalisation (VISA + DET + AOR + OPC) + mission complémentaire de concertation, sur les secteurs 1 et 2	306 953,76	368 344,51
2	TC1 : études préliminaires, sur le secteur 3	18 539,73	22 247,68
3	TC2 : missions complémentaires comprenant l'étude d'impact et l'enquête publique, sur les secteurs 1 et 2	17 400,00	20 880,00
4	TC3 : missions de conception (AVP + PRO + ACT) + missions de réalisation (VISA + DET + AOR + OPC) + missions complémentaires études d'impact + enquête publique + dossier loi sur l'eau, sur le secteur 3	266 845,05	320 214,06

Aujourd'hui, à la demande du groupement prestataire, la passation d'un avenant à ce marché est nécessaire. Il porterait sur la répartition des prestations entre les cotraitants Cap Vert et Artelia pour les éléments de mission de conception de la tranche ferme : le cotraitant Cap Vert assurerait la réalisation de la part des éléments "Projet/Assistance" à la passation des contrats de travaux et "Visa" initialement dévolue à Artelia.

Cette nouvelle répartition est sans incidence sur le coût global du marché. Ainsi, le montant global de mission du cotraitant Cap Vert sur la partie conception de la tranche ferme serait de 58 229,80 € HT au lieu de 48 209,37 € HT.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 214-149 conclu avec le groupement Dumetier Design/Cap Vert/Les Eclairagistes Associés/Artelia Ville et Transports.

Cet avenant modifie la répartition des prestations et de la rémunération entre les cotraitants mais le montant global initial du marché, soit 609 738,55 € HT, soit 731 686,26 € TTC, est inchangé.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.